

OUI

Remplaçons les chauffages.
Protégeons le climat.



**LOI CLIMAT
LE 18 JUIN 2023
FACTSHEET**



1. QUELS SONT LES BUTS DE LA LOI CLIMAT ?

La loi climat fixe l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (le « zéro net ») d'ici à 2050, conformément à l'Accord de Paris.¹ Dans ce contexte, des valeurs indicatives pour les différents secteurs et des objectifs intermédiaires vont être définis. La loi climat elle-même contient déjà deux mesures importantes à cet effet : un programme de remplacement des chauffages à grande échelle ainsi que l'apport de soutien aux entreprises dans leurs propres mesures de protection du climat.

CE QUE PROPOSE LA NOUVELLE LOI CLIMAT :

- **Un programme de remplacement des anciens chauffages au gaz et au mazout.**
- **Un soutien financier pour les entreprises qui prennent des mesures innovantes pour la protection du climat.**
- **Objectif « zéro net » d'ici 2050.**

QUE PRÉVOIT LA NOUVELLE LOI ?



Remplacement de 100'000 chauffages au gaz et mazout



Économie d'un million de tonnes de CO₂ par an

2. POURQUOI ALLONS-NOUS VOTER SUR LA LOI CLIMAT ?

L'initiative pour les glaciers a été déposée le 27 novembre 2019. But de l'initiative : promouvoir l'abandon des énergies fossiles et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Vu l'urgence de répondre à cette préoccupation, le comité d'initiative a indiqué dès le début qu'il préférerait un contre-projet indirect (équivalent). La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a donc élaboré un contre-projet indirect. Le Parlement a consacré plusieurs rounds de discussion à cette proposition et a finalement adopté la « Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (également appelée loi climat, LCI) ».

La LCI vise l'abandon des énergies fossiles et reste fidèle aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, ce qui la met en accord avec l'initiative pour les glaciers sur ce point. Pour cette raison, le comité d'initiative a décidé le 5 octobre 2022 de retirer conditionnellement l'initiative au profit de la loi climat.² Cela signifie que l'initiative serait tout de même soumise à votation si le contre-projet indirect n'entraînait pas en vigueur.

Comme dans le cas de la loi sur le CO₂, l'UDC veut empêcher l'entrée en vigueur de la loi climat, d'entente avec le lobby du pétrole et du gaz, et a donc lancé un référendum. Le 18 juin 2023, les électeurs-trices auront donc le dernier mot. La politique de blocage, irresponsable, a sa raison d'être, du moins pour ce parti : l'UDC veut instrumentaliser le référendum pour se présenter comme la « force d'opposition » qu'elle n'est pas en vue des élections fédérales de cet automne.

¹ Protection du climat : le Conseil fédéral salue le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, communiqué de presse du 03.06.2022, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-89107.html>

² Association suisse pour la protection du climat, Le contre-projet indirect, <https://gletscher-initiative.ch/fr/le-contre-projet>

3. PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES VIEUX CHAUFFAGES AU MAZOUT, À L'ÉLECTRICITÉ ET AU GAZ

Près d'un quart de l'ensemble des émissions nationales de gaz à effet de serre, en Suisse, provient du secteur du bâtiment. Les causes : la consommation de combustibles fossiles pour les chauffages et la production d'eau chaude dans nos maisons.³ Aujourd'hui encore, 40 % des chauffages sont des chauffages au mazout et près de 20 % des chauffages au gaz.⁴

En clair : pour progresser efficacement en matière de protection du climat en Suisse, il faut donner la priorité au remplacement des vieux chauffages au mazout, au gaz et à l'électricité. En effet, le risque est grand qu'à la fin de la durée de vie d'un chauffage fossile, on en installe un autre du même type. Cela parce que les coûts d'installation (contrairement aux coûts d'exploitation) sont actuellement encore plus bas que pour les chauffages renouvelables. C'est précisément pour cette raison que la loi climat crée – à ce moment crucial du remplacement des chauffages – des incitations financières pour remplacer un vieux chauffage au mazout, au gaz ou électrique par un chauffage renouvelable. Concrètement, la loi climat prévoit un programme d'impulsion pour le remplacement des chauffages et l'efficacité énergétique. Ce programme offrira un soutien financier aux propriétaires qui cherchent à remplacer leur système de chauffage « déclinant » au mazout, à l'électricité ou au gaz par un système de chauffage respectueux du climat.

La Confédération financera ce programme d'impulsion à hauteur de 200 millions de francs par année pendant dix ans, soit à hauteur de 2 milliards de francs au total. Cet argent permettra de remplacer environ 100 000 chauffages.⁵ Après la mise en œuvre complète du programme d'impulsion, il sera possible d'économiser environ 1 million de tonnes de CO₂ par an à partir de 2034. À titre comparatif : c'est autant que les émissions de CO₂ de 250 000 personnes en Suisse par an⁶ et plus que ce que des pays comme la Somalie ou l'Érythrée émettent au total par an, ou encore un quart des émissions totales de l'Albanie.⁷ Mais le climat ne sera pas le seul à bénéficier de meilleurs chauffages : les locataires et les propriétaires en profiteront eux aussi. En effet, les douze derniers mois ont montré comment l'explosion des coûts de l'énergie en raison de l'augmentation des prix du gaz et du pétrole pouvait devenir un problème existentiel non seulement pour les locataires, mais aussi pour les petites entreprises. Avec les systèmes de chauffage renouvelables, les charges sont moins élevées. Cela profite aux locataires et aux propriétaires qui vivent (eux-mêmes) dans leurs maisons et ne les louent pas. C'est également ce que montre une étude de Wüest Partner : dans dix cas sur douze, la valeur du bien-fonds a augmenté grâce à la rénovation énergétique ; et dans onze cas sur douze, le loyer brut des locataires a diminué.⁸

En principe, l'exploitation des systèmes de chauffage renouvelables est déjà moins chère que celle des systèmes fossiles. Or, comme leur acquisition engendre des coûts élevés, les propriétaires de maisons hésitent à les assainir. Entre autres parce qu'ils doivent financer eux-mêmes le chauffage. Cela dit, ils peuvent répercuter les frais d'exploitation (mazout, gaz, électricité, bois, etc.) sur les locataires. Il n'y a donc souvent pas de réelle incitation financière à choisir le système de chauffage le plus avantageux du point de vue des locataires (et du climat). Soutenir financièrement les propriétaires lors de l'achat permettra de corriger ce déficit d'incitation – au profit de toutes les parties concernées.

3 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre/batiment.html>

4 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/batiments/domaine-energetique.html>

5 Rapport CEATE-N sur le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/1536/fr>

6 En Suisse, les émissions par habitant-e s'élèvent à 4,1 tonnes par an. Cela signifie que près de 250 000 personnes produisent ensemble 1 million de tonnes d'émissions de CO₂. Voir : <https://ourworldindata.org/co2-emissions>

7 https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2022

8 https://www.wuestpartner.com/uploads/sites/3/2021/09/210927_CH_FR_Assainissements_3_gagnants_fr.pdf

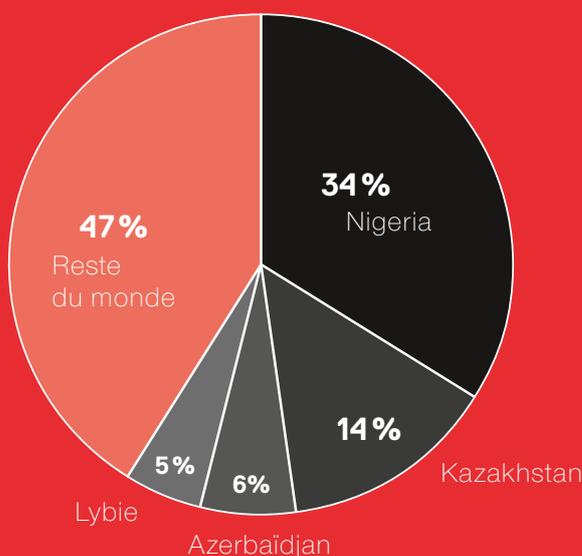
Davantage de chauffages renouvelables signifie davantage de sécurité énergétique

De nos jours, plus des deux tiers des chauffages, en Suisse, sont alimentés par des énergies fossiles. Or, le pétrole et le gaz proviennent de l'étranger et nous acculent à la dépendance. En 2022, plus de 50 % de notre pétrole provenait du Nigeria, du Kazakhstan, de l'Azerbaïdjan et de la Libye. Pour le gaz, le tableau est similaire, voire plus inquiétant : en 2021, la part de gaz russe était encore de 43 %. Pour promouvoir notre indépendance et notre sécurité énergétique, il est donc absolument nécessaire de se libérer des importations de gaz et de pétrole en provenance de dictatures et de pays en proie à une guerre civile.

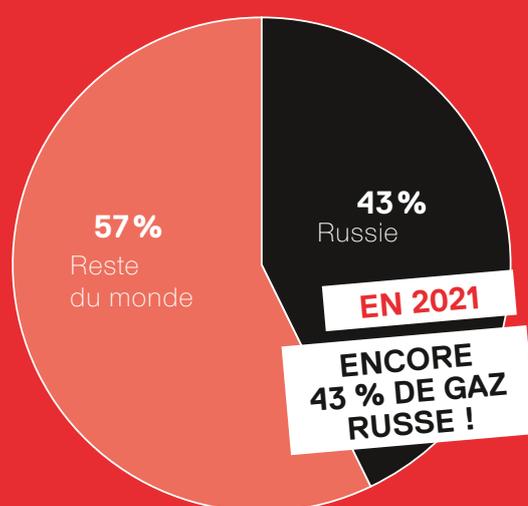
PLUS DE CHAUFFAGES RENOUVELABLES SIGNIFIE PLUS DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE !

Aujourd'hui, plus de deux tiers des chauffages en Suisse fonctionnent aux énergies fossiles. Or, nos importations de pétrole et de gaz proviennent souvent de dictatures et de pays en guerre civile. Afin de promouvoir notre indépendance et notre sécurité énergétique, il est donc absolument nécessaire de remplacer les anciens chauffages au mazout et au gaz.

D'OÙ PROVIENT LE PÉTROLE EN SUISSE ?



D'OÙ PROVIENT LE GAZ EN SUISSE ?



4. APPORT DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES INNOVANTES

Le deuxième levier sur lequel la loi climat agit est l'industrie. Celle-ci est responsable d'un quart des émissions totales de la Suisse.⁹ Afin de soutenir l'industrie ainsi que les arts et métiers dans leurs propres efforts de protection du climat et de promouvoir la décarbonation de l'économie, la loi climat prévoit donc deux mesures. Premièrement, les technologies et processus nouveaux et innovants doivent être encouragés financièrement. Deuxièmement, des mesures de soutien sont prévues pour les entreprises qui élaborent dès aujourd'hui des feuilles de route dites « zéro net ».

Promotion des technologies et processus innovants

Grâce à la loi climat, la Confédération peut soutenir financièrement les entreprises qui souhaitent utiliser des technologies et processus inédits pour mettre en œuvre une feuille de route « zéro net » d'ici à 2030. La Confédération dispose à cet effet de 1,2 milliard de francs suisses. L'idée de base est la suivante : les « first movers »¹⁰ des différents secteurs doivent être soutenus, afin que les nouvelles technologies innovantes puissent réellement s'imposer.

Apport de soutien aux feuilles de route « zéro net »

L'élaboration de feuilles de route est un moyen idéal pour permettre aux entreprises de montrer comment elles atteindront un bilan de zéro émission nette d'ici à 2050. La loi climat n'oblige pas à en créer, mais propose des mesures de soutien. Seules les émissions de portée 1 et 2 doivent être représentées dans la feuille de route « zéro net », mais les entreprises peuvent aller plus loin et inclure¹¹ les émissions de portée 3.¹² La portée 1 désigne les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant de sources directement contrôlées par l'entreprise concernée. La portée 2 désigne les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. La portée 3 désigne toutes les autres émissions indirectes, c'est-à-dire les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux achetés, les combustibles et les services, etc.¹³ Concrètement, la Confédération soutiendra les entreprises et les branches qui élaborent d'ici à 2029 une feuille de route « zéro net » comprenant des mesures concrètes de protection du climat, en mettant à leur disposition des bases et des normes. Il s'agit de développer une méthodologie uniforme et contraignante, de mettre en place un réseau de conseil et de former des spécialistes. Il convient également de mentionner le lien avec l'obligation de faire rapport sur les questions climatiques :¹⁴ dans ce cadre-là, il est fait mention de la divulgation via les plans dits « de transition », qui désignent les feuilles de route « zéro net ».

9 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>

10 Il s'agit notamment des entreprises qui jouent un rôle de pionnier et qui se préoccupent déjà de leurs émissions et tentent de les réduire.

11 Les entreprises sont libres de choisir l'approche qu'elles souhaitent adopter pour élaborer leur plan. Un exemple de précurseur international dans ce domaine est la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), qui se concentre sur l'élaboration de plans de transition pour les organismes financiers. Une autre approche globale est la « Science Based Targets Initiative (SBTi) ». Toutefois, celle-ci s'occupe surtout de la définition des objectifs et non de l'élaboration des plans. Il est également possible de combiner différentes approches. Les entreprises à forte intensité de gaz à effet de serre, en particulier, devraient avoir intérêt à établir une feuille de route « zéro net ».

12 La portée 1 reflète les émissions directes générées par une entreprise.

La portée 2 reflète les émissions indirectes générées par la production de l'énergie achetée par une entreprise.

La portée 3 reflète les émissions indirectes générées par les chaînes d'approvisionnement en amont et en aval d'une entreprise.

13 [ipcc_wg3_ar5_annex-i.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg3/ar5/annex-i.pdf)

14 <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/74001.pdf>

Autres mesures

Pour poursuivre la mise en œuvre de la loi climat, le Conseil fédéral soumettra à l'avenir au Parlement des propositions de nouvelles mesures. Dans ce contexte, ces nouvelles mesures doivent – comme celles qui existent déjà – viser à renforcer l'économie nationale et à être socialement acceptables. Le programme de remplacement des chauffages en est un bon exemple : il renforce l'économie locale et crée des emplois (aussi dans les régions périphériques), tout en étant socialement équitable, puisque tant les locataires que les propriétaires en profitent.

5. POURQUOI FAUT-IL VOTER OUI À LA LOI CLIMAT ?

La loi climat garantit un programme à grande échelle pour la sortie des énergies fossiles. Grâce à celle-ci, la Suisse sera plus indépendante des importations de pétrole et de gaz de l'étranger. Cela renforcera la protection du climat, augmentera la sécurité de l'approvisionnement et protégera les locataires de l'explosion des charges. D'entente avec le lobby du pétrole et du gaz, l'UDC souhaite, via un référendum, empêcher l'entrée en vigueur de cette loi. La politique de blocage, irresponsable, a sa raison d'être, du moins pour ce parti : l'UDC veut instrumentaliser le référendum pour se présenter comme la « force d'opposition » qu'elle n'est pas en vue des élections fédérales de cet automne.

1. Mettre en place d'urgentes mesures de protection du climat, faire barrage à l'UDC et au lobby du pétrole et du gaz :

la loi climat apporte un soutien financier aux propriétaires qui cherchent à remplacer leur vieux système de chauffage au mazout ou au gaz. Nous économisons ainsi rapidement beaucoup de CO₂. En outre, les entreprises innovantes en la matière seront accompagnées sur la voie du « zéro net ». Malgré cela, l'UDC et le lobby du pétrole et du gaz veulent empêcher l'application de ces mesures urgentes en faveur de la protection du climat. C'est totalement irresponsable.

2. Sécuriser l'approvisionnement énergétique :

à l'heure actuelle, la Suisse dépend de l'étranger pour son approvisionnement en pétrole et en gaz. En développant les énergies renouvelables et en remplaçant les anciens chauffages au mazout et au gaz, nous parviendrons à sécuriser l'approvisionnement énergétique en Suisse. Nous ne serons ainsi plus des proies faciles pour le chantage et nous pourrions nous libérer de notre dépendance à l'égard des oligarques et des autocrates.

3. La protection du climat est le plus grand défi de notre génération.

Nous ne pourrions nous acquitter de la tâche qui nous attend que collectivement. La nouvelle loi climat prévoit d'importants investissements publics, nécessaires pour lutter contre la crise climatique. Cela générera en outre des commandes et des mandats pour l'économie locale et créera des emplois porteurs d'avenir et pérennes.

6. FAQ

Les mesures sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ?

La loi fixe l'objectif d'une neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 et coïncide donc avec l'Accord de Paris. Concrètement, il s'agit d'agir sur deux leviers centraux : le parc immobilier et l'industrie. Ces deux secteurs sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse. Par conséquent, on peut dire que la loi intervient au bon endroit. Il est clair que d'autres mesures sont nécessaires, par exemple une offensive solaire et des mesures concernant la mobilité.

La Suisse n'a pourtant aucune influence sur les émissions globales.

Logiquement, la loi climat en Suisse ne peut pas sauver le monde de la crise climatique. Cela dit, après la mise en œuvre complète du programme d'impulsion, il sera possible d'économiser environ 1 million de tonnes de CO₂ par an à partir de 2034. À titre comparatif : c'est autant que les émissions de CO₂ de 250 000 personnes en Suisse par an¹⁵ et plus que ce que des pays comme la Somalie ou l'Érythrée émettent au total par an, ou encore un quart des émissions totales de l'Albanie.¹⁶ Cela montre que les pays riches comme la Suisse émettent plus de CO₂ que la moyenne, ce qui permet à la Suisse de soutenir fortement la protection internationale du climat en limitant ses émissions.

La Suisse fait déjà beaucoup pour la protection du climat. Ces mesures supplémentaires sont-elles vraiment nécessaires ?

Il fut un temps où la Suisse était considérée comme une pionnière en matière de politique environnementale. Tel n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui. Le classement climatique annuel a été publié lors de la dernière conférence mondiale sur le climat. La Suisse a dégringolé au 22^e rang international. La Suisse se place désormais derrière l'Égypte et des pays de l'UE comme Malte ou la Lituanie. Les éléments pris en compte dans l'évaluation sont la politique climatique, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et les mesures en faveur des énergies renouvelables.¹⁷ Nos émissions de CO₂ par habitant-e sont cinq fois plus importantes que celles du Ghana. Il est urgent que nous aussi, nous allions enfin de l'avant.

Le paquet de mesures coûte 3,2 milliards de CHF : la Confédération a-t-elle suffisamment d'argent pour cela ?

La loi prévoit 200 millions par an sur 10 ans pour le remplacement des chauffages (= 2 milliards) et 200 millions par an sur 6 ans pour l'industrie (= 1,2 milliard). Le coût total s'élève donc à 3,2 milliards. Selon une étude de l'EPFL, ne rien faire coûterait toutefois beaucoup plus cher : en 2060, les coûts atteindraient entre 8 et 10 milliards par an.¹⁸ Ces coûts sont dus en particulier au manque de revenus de l'agriculture et du tourisme, à la hausse des primes d'assurance et des prix de l'énergie, ainsi qu'à la baisse de la productivité du travail et à la hausse de la mortalité, notamment en raison de la chaleur.¹⁹ De plus, ces investissements sont également rentables sur le plan économique : si la loi climat est adoptée, on peut s'attendre à des effets positifs pour l'économie nationale.

15 En Suisse, les émissions par habitant-e s'élèvent à 4,1 tonnes par an. En d'autres termes, près de 250 000 personnes produisent ensemble 1 million de tonnes d'émissions de CO₂. Voir : <https://ourworldindata.org/co2-emissions>

16 https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2022

17 <https://www.nau.ch/news/schweiz/schweiz-fallt-im-klima-ranking-sieben-platze-zuruck-66338024>

18 EPFL, Assessing the impacts of climate change for Switzerland, <https://infoscience.epfl.ch/record/252804>; voir aussi SRF, Die Kosten des Klimawandels, <https://www.srf.ch/news/wirtschaft/die-kosten-des-klimawandels-steinigende-temperaturen-koennten-die-schweiz-10-milliarden-kosten>

19 EPFL, Assessing the impacts of climate change for Switzerland, <https://infoscience.epfl.ch/record/252804>; voir aussi SRF, Die Kosten des Klimawandels, <https://www.srf.ch/news/wirtschaft/die-kosten-des-klimawandels-steinigende-temperaturen-koennten-die-schweiz-10-milliarden-kosten>

Pourquoi aucune mesure concrète de production d'énergie (p. ex. photovoltaïque) ne figure-t-elle ?

Dans cette loi, la réduction du CO₂ doit être au centre des préoccupations. Le développement des énergies renouvelables est ancré dans le cadre de l'offensive solaire ainsi que dans le décret sur le manteau énergétique. Concrètement, l'offensive solaire facilite et encourage l'obtention d'autorisations pour les grandes installations photovoltaïques. Ce sera le cas jusqu'à ce que les grandes installations photovoltaïques permettent une production annuelle totale de 2 TWh au maximum. Le décret sur le manteau énergétique porte sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité grâce aux énergies renouvelables. Il fixe des objectifs pour le développement de l'hydroélectricité et d'autres énergies renouvelables.²⁰

Y a-t-il suffisamment d'électricité pour alimenter les nombreux nouveaux chauffages renouvelables ?

Oui. Concrètement, le remplacement des énergies fossiles a deux conséquences. Premièrement, il conduit à une plus grande efficacité, car la production d'énergie renouvelable est aujourd'hui plus efficace et moins chère que la production d'énergie fossile.²¹ Deuxièmement, l'énergie fossile est remplacée par de nouvelles technologies qui nécessitent de l'énergie électrique. Voilà pourquoi le développement des énergies renouvelables, en Suisse, est absolument essentiel. Mais c'est réaliste, comme on le voit notamment avec l'offensive solaire décidée par le Parlement – avec l'aide un brin inattendue de l'UDC.

Le remplacement des chauffages électriques à résistance, qui bénéficie d'un soutien financier, est un exemple du gain d'efficacité que la loi permet d'atteindre. Ces vieux chauffages consomment quatre fois plus d'électricité que les pompes à chaleur. Si on les remplace, on pourra chauffer beaucoup plus de maisons avec la même quantité d'électricité.

Subventionner le remplacement des chauffages ne va-t-il pas conduire à une hausse des prix des chauffages ?

Non, c'est le contraire qui va se produire : comme les fabricants et les installateurs savent que le marché suisse va croître et être soutenu à long terme, ils vont investir dans la production, standardiser et former du personnel. Comme pour le photovoltaïque, les prix vont continuer de baisser, car la fabrication des pompes à chaleur pourra être mieux industrialisée.

7. CONCLUSION

Ce projet protège le climat et renforce la sécurité d'approvisionnement. Cela se traduit par des mesures concrètes, telles que le programme de remplacement des chauffages et les feuilles de route « zéro net ». Nous ne devons pas permettre à l'UDC de bloquer de nouveau, d'entente avec le lobby pétrolier, des mesures urgentes favorables à la protection du climat. C'est donc un oui clair à la loi climat qui doit sortir des urnes le 18 juin.

²⁰ https://www.parlament.ch/de/services/news/Seiten/2022/20220929155710602194158159038_bsd156.aspx

²¹ ETH, Klimaschutz bringt wirtschaftlichen Gewinn, <https://ethz.ch/de/news-und-veranstaltungen/eth-news/news/2022/10/blog-klimaschutz-bringt-wirtschaftlichen-Gewinn.html>